CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E95982** **VALABLE JUSQU'AU** **03/10/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2011

Forme juridique : SAS

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LISIEUX 2011 B 319

Siret : 534 572 359 00030

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 65 43420

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001404985/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001404985/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : LANCELOT

10 RUE DE LA GARE
L HERBAGE DU COMPTOIR
14130 LE BREUIL-EN-AUGE

Téléphone : 02 31 65 09 13 **Fax :**

Portable : 0603902605

Responsabilité légale :
3X7 CONSULTING (821 297 660) / DELABRE CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : secretariat@sas-lancelot.com

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 388 638 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	14	02/10/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	14	02/10/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 15:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E95982** **VALABLE JUSQU'AU** **03/10/2027**

ÉDITÉ LE **16/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2011
Forme juridique : SAS

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LISIEUX 2011 B 319

Siret : **534 572 359 00030**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 65 43420

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001404985/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001404985/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **LANCELOT**

10 RUE DE LA GARE
L HERBAGE DU COMPTOIR
14130 LE BREUIL-EN-AUGE

Téléphone : 02 31 65 09 13 **Fax :**
Portable : 0603902605

Site Internet :
E-mail : secretariat@sas-lancelot.com

Responsabilité légale :
3X7 CONSULTING (821 297 660) / DELABRE CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 15:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.